

# Taxe sur les rachats d'actions

Publiée le 2 février 2023

Note sur l'évaluation  
du coût d'une  
mesure législative 

Dans l'Énoncé économique de l'automne de 2022, le gouvernement a annoncé son intention d'instaurer une taxe sur les sociétés de 2 %, qui s'appliquerait à la valeur nette de tous les types de rachats d'actions par des sociétés publiques au Canada à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les détails de cette nouvelle taxe devraient être annoncés dans le budget de 2023. Le DPB entend par « tous les types de rachats d'actions par des sociétés publiques au Canada » tous les rachats nets d'actions par des sociétés cotées en bourse qui paieraient de l'impôt sur leur revenu au Canada.

## Coût sur 5 ans

Millions de \$	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	Total
Coût total	-128	-565	-727	-763	-800	-2 983

### Notes

- Les estimations sont présentées selon la méthode de comptabilité d'exercice, telles qu'elles figureraient dans le budget et les comptes publics.
- Un nombre positif indique une détérioration du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une augmentation des charges). Un nombre négatif indique une amélioration du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une baisse des charges).

## Estimation et méthode de projection

Nous avons calculé le montant de base des rachats nets d'actions pour l'année civile 2022 en utilisant les données de transaction de Capital IQ Pro pour l'année civile 2019. En nous fondant sur les taux de croissance annuels du volume des rachats nets d'actions entre les années civiles 2010 et 2019 inclusivement, ce qui exclut l'effet de la pandémie de COVID-19, nous avons estimé que le taux de croissance s'élèverait à 4,9 % au cours des prochaines années.

Nous avons projeté le volume estimé des rachats nets d'actions en 2022 en multipliant le montant de base par le taux de croissance pour chaque année civile. Ce volume a ensuite été multiplié par le taux de taxation de 2 % et rajusté pour obtenir les recettes fiscales par exercice financier. Pour tenir compte des possibles changements dans le comportement des sociétés au cours de l'année civile 2024, le DPB a procédé à un rajustement intertemporel en supposant une diminution de 25 % du volume des rachats nets d'actions.

## Sources de l'incertitude

Les principales sources d'incertitude sont liées aux erreurs de mesure du volume des rachats et des émissions d'actions, à l'imprévisibilité fondamentale des marchés boursiers, qui influe sur le volume et les projections de croissance des rachats d'actions, ainsi qu'à la possible incidence qu'aura la taxe sur le comportement.

## Préparée par

Albert Kho <Albert.Kho@parl.gc.ca>

## Sources des données

<b>Variable</b>	<b>Source</b>
Volume des rachats d'actions au Canada	Capital IQ Pro <sup>1</sup>
Volume des émissions d'actions au Canada	Capital IQ Pro
Taux de croissance des rachats nets d'actions au Canada	Capital IQ Pro, Perspectives économiques et financières d'octobre 2022 du DPB
Taux de taxation	Énoncé économique de l'automne de 2022

© Bureau du directeur parlementaire du budget, Ottawa, Canada, 2023 • LEG-2223-024-S\_f

---

<sup>1</sup> Les déclarations, constatations, résultats, conclusions, points de vue et opinions contenus et exprimés dans le présent document reposent en partie sur des données obtenues avec l'autorisation de S&P Global Market Intelligence (tous droits réservés) et ne sont pas ceux de S&P Global Market Intelligence ou de l'une de ses sociétés affiliées ou filiales.